

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2011.58 Achat parcelle de terrain de 44 m² pour station de relevage à Toisieu

L'an deux mille onze et le huit novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation: 2 novembre 2011

Présents: Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Eric CLO,

Michel RODEL, Franck DENOLLY, Stéphane JODAR Mesdames Sylviane MONNOT, Annick MOURARET

Absents excusés : Guy BATTAGLINI, Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie

LASCOLS, Pierre VALVERDE, Pierre GUILLET

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir de Pierre GUILLET à Eric CLO

Pouvoir de Daphné GAULT à Annick MOURARET Pouvoir de Sylviane VANEL à Stéphane JODAR Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel RODEL Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Michel CROS

Pouvoir de Noélie LASCOLS à Didier GERIN

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur et Madame Henri GERIN ont mis à disposition en son temps (réalisation en 2009 de la tranche assainissement Chanet Est-Toisieu) une parcelle de terrain de 44m², pour que la commune puisse installer une station de relevage. Il signale que nous venons de recevoir le dossier notarié correspondant, et que le conseil municipal doit se prononcer sur le prix d'achat de cette parcelle de terrain.

Il rappelle que les communes doivent proposer des prix qui soient en accord avec ceux proposés par les services de l'Etat (France Domaine) et que l'estimation faite par ces services pour le terrain agricole est de 0,50 €uros le mètre carré.

Il demande à Monsieur Didier GERIN, fils des propriétaires, de quitter la séance pendant ce débat, puis demande au conseil de se prononcer.

Monsieur le Maire fait valoir que cette mise à disposition a permis à la commune d'installer dans de bonnes conditions cette station de relevage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés et deux abstentions :

- > Propose un prix d'achat de 100 €uros pour cette parcelle de 44m²,
- > Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire:

**Patrick BARRAUD**